

AFFAIRE N° 35 - Mise à la disposition de la Société Mutualiste "ENTR'AIDE SOCIALE du QUARTIER de SAINT. JACQUES" d'un local communal de l'école maternelle du Parc Montreuil. - Passation d'un bail de 30 ans.

Le SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

A la demande de la Société Mutualiste "ENTR'AIDE SOCIALE du QUARTIER de SAINT. JACQUES", fondée le 11 novembre 1935 dans le but d'allouer à ses membres ou à leurs ayant-droits des allocations de vieillesse, des secours au décès ou divers secours exceptionnels pour cause de maladie, blessure ou accident professionnel, je vous propose d'attribuer à cette Société un local de 140 m2 environ, comprenant hall d'entrée en bureau, sanitaires et une grande salle, situé au rez-de-chaussée de la nouvelle école maternelle du Parc Montreuil, rue Roland Garros.

Cette mise à disposition pourrait intervenir dès la livraison des bâtiments par la passation d'un bail de 30 ans que je soumetts à votre approbation, et qui comporte une clause de résiliation en cas de dissolution de la Société ou si celle-ci perdait le caractère bénévolé et l'esprit désintéressé qui sont actuellement les siens.

En contrepartie de cette mise à disposition, la Société verserait à la Commune en début de bail, une somme forfaitaire de 40 000 Frs représentant sa participation aux frais d'aménagements des lieux, puis un loyer annuel symbolique de 1 Franc.

Mesdames et Messieurs, je vous demande de bien vouloir le cas échéant m'autoriser à passer avec la Société Mutualiste "ENTR'AIDE SOCIALE du QUARTIER de SAINT. JACQUES" un bail concrétisant cette mise à disposition aux conditions ainsi fixées.

Je mets la question aux voix.

ADOPTE à l'UNANIMITE.

St Denis le 7 septembre 1978

Pour le Préfet,
le Secrétaire Général

signé: Patrice GAGNI

Pour copie certifiée conforme

le Directeur de Finances, et des Collectivités Locales
le Chef de Bureau Délégue

J. LACOSTE.